
Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du Conseil municipal tenue le 14 décembre 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe

M^e Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

20-637

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

20-637 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

3. SERVICE DES FINANCES

20-638 3.1 ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE –
EXERCICE FINANCIER 2021

20-639 3.2 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-
2022-2023

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

8. RÈGLEMENTS

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU
PUBLIC**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-640 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-638

ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2021 qui prévoit des revenus et des dépenses de 48 076 637 \$;

QUE le document explicatif du budget 2021 soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-639

ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 soit adopté au montant de 86 090 305 \$, dont 43 606 717 \$ pour l'année 2021;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-640

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 49.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Marie-Hélène Bourque,
Greffière adjointe